



Sommaire

Editop.1

La formation, c'est pas pour les patronsp.2

Démarche syndicalep.3

Les prérogatives du C.E.p.4

Film à l'affiche « C'est quoi ce travail ? »p.4

Les outils et informations pratiques de la formation professionnellep.5/6

La formation professionnelle : des droits pour les salariés

Vous avez entre les mains un Numéro Spécial du Rapid-Info, journal du Comité régional Cgt Bretagne sur un sujet qui ne demande qu'à prendre une plus grande place parmi les salariés, la Formation Professionnelle.

Trop souvent concentrée sur l'adaptabilité au poste de travail, la formation professionnelle reste un sujet trop éloigné des préoccupations des syndicats. Cantonnées à la validation des plans de formations annuels, les IRP ne permettent pas d'impliquer largement les salariés sur des exigences fortes en formation, pour l'emploi, les déroulements et les évolutions de carrière.

Ce sont les salariés les plus formés qui se forment le plus souvent. Ce sont, à l'inverse les moins qualifiés qui sont les plus éloignés de la formation.

Décidée par l'employeur au sein de l'entreprise, ou considérée comme une obligation lors d'une restructuration ou d'un plan social, la Formation Professionnelle est trop souvent ressentie comme une contrainte par les salariés. Les conditions de son accessibilité, même après la loi de 2014, ne permettent pas de faire de la formation un moyen d'épanouissement.

Cela est d'autant plus vrai, que les financements qui lui sont dédiés ont diminué, et que la formation professionnelle est aussi, dans nombre d'entreprise, un moyen pour augmenter la compétitivité coût des entreprises.

Pourtant, la formation professionnelle est un droit du salarié. S'il est important de pouvoir suivre les évolutions des postes de travail pour garder son emploi, il est tout aussi utile de pouvoir se former plus largement pour renforcer son potentiel personnel et sécuriser son parcours.

Si l'initiative personnelle est reconnue par le CIF, cette initiative est largement sous utilisée pour faire de la formation un des moyens d'une sécurité sociale professionnelle qui protège pleinement les salariés. Des outils de la formation, pour renforcer les qualifications des sala-

riés existent. Ils sont présentés dans ce Rapid-Info, et doivent être pleinement utilisés.

Le taux de chômage, trop élevé, doit nous inviter à regarder les besoins d'emploi. L'analyse de ces besoins doit s'élaborer par les syndicats, à partir de l'amélioration des conditions de travail, de la réduction du temps de travail, pour en faire une revendication pour la formation professionnelle qui crée de l'emploi.

Personne n'est dupe sur l'inefficacité du « plan 500 000 » proposé par le Président de la République s'il n'est pas plus incisif sur l'obligation de prolonger ces formations par des créations d'emploi.

C'est ce que s'attache à proposer la Cgt comme objectif à ce plan qui n'en a pas. Ces emplois à créer sont dans les entreprises, nous devons créer les conditions de les révéler pour s'engager vers la construction d'un vaste plan de formation interprofessionnel qui permettra de redonner espoir à des salariés qui souffrent au travail et à ceux qui aspirent à en avoir un.

La formation professionnelle est un des moyens pour nous aider à développer un véritable statut du travail salarié, inscrit durablement au sein d'un code du travail du 21^{ème} siècle.

Un statut qui protège et qui permet une évolution permanente par la transférabilité des acquis tout au long de la vie. C'est pour cela que la Cgt est résolument engagée contre le projet de loi travail pour laisser la place à une négociation pour le code du travail qu'il nous faut.

Le 31 mars, doit aussi être un temps d'exigence pour les revendications, les emplois et le rejet du projet de loi travail. D'ici, là, nous avons les moyens de construire avec les salariés un socle fort, pour une mobilisation durable et conquérante.

Thierry GOURLAY
Secrétaire Régional
du Comité Régional Bretagne
CGT BRETAGNE



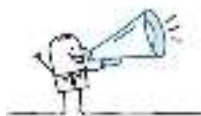
Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Le collectif régional Emploi-formation professionnelle a décidé de rédiger un tract pour informer et mobiliser les syndiqués Cgt et plus largement les salariés pour qu'ils s'emparent de leurs droits à la formation, largement confisqués aujourd'hui par les employeurs. Le texte ci-après sera la base de ce tract.



La formation, c'est pas pour les patrons !

On entend souvent dans nos rangs :



« Le plan de formation, c'est pour l'entreprise, le patron y met ce qu'il veut, et y inscrit qui il veut ».

C'est FAUX !!!

Il existe de nombreux moyens pour que la formation professionnelle bénéficie aussi aux salariés.

Il y a d'abord **tes droits de salarié à faire respecter**, ce qui implique d'être informé, et accompagné dans tes démarches.

Il y a aussi, pour le syndicat, une **démarche revendicative** à construire dans l'entreprise pour que le plan de formation garantisse à la fois développement et pérennité de l'outil de travail et développement professionnel et personnel des salariés.

La formation, ça sert à quoi ?

- **être plus libre, s'émanciper :**
 - les choix d'emploi peu qualifiés sont restreints ; se professionnaliser, se qualifier, donne accès à un éventail plus large de possibilités ;
 - si tu en as marre de ton boulot, plus tu es formé et plus tu peux choisir de bouger, avec plus de possibilités, par exemple suite à un Congé individuel de formation (CIF) ;
- **sécuriser sa vie professionnelle**
 - si par malheur tu es licencié, te reclasser en changeant ou non d'emploi sera plus facile si tu as fait évoluer et reconnaître ton niveau de qualification ;
 - suite à la numérisation des activités, de nombreux emplois de demain demanderont une qualification plus élevée qu'aujourd'hui ; c'est dès aujourd'hui qu'il faut t'en préoccuper ;
- **gagner plus :**
 - avec une formation qualifiante, c'est plus facile de dépasser le SMIC, de faire évoluer son salaire(rappel : la Cgt revendique au minimum un doublement du salaire dans la carrière).

Il y a des formations pour toi, quel que soit ton niveau de diplôme initial

- à commencer par le **Socle de connaissances et de compétences (CléA) :**
 - tu n'as peut-être pas de diplôme, mais tu as de l'expérience et tu sais travailler ; le certificat **CléA** prouvera à ton employeur que tu as des connais-

sances et des compétences professionnelles solides, que tu peux occuper différents postes dans l'entreprise.

- **ce n'est pas un examen** : un organisme labellisé trouvera tes points forts, et les points à améliorer feront l'objet d'une formation complémentaire, **automatiquement financée**.

- **ton Compte personnel de formation (CPF)** te donne accès à des formations de tous niveaux permettant d'acquérir une nouvelle qualification
- **un Congé individuel de formation (CIF)** peut te permettre de changer de branche, de secteur, de métier avec une formation d'une durée pouvant aller jusqu'à 1 an ;
- **la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** peut te permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, sur la base de l'expérience. Le candidat à la VAE démontre que ses acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et aux aptitudes exigées pour l'obtention totale ou partielle du diplôme visé.

Le Conseil en évolution professionnelle donne le droit à chacun de bénéficier d'un conseil **hors de l'entreprise**, pour faire le choix d'une formation adaptée à son besoin et son projet.

La Cgt porte depuis longtemps l'idée d'un nouveau statut du travail salarié et le défend dans les négociations portant sur le travail et la formation. C'est dans cet esprit qu'elle propose aujourd'hui un « Code du travail de XXI^e siècle » dans lequel le Compte personnel d'activités serait constitué de droits transférables d'une entreprise à l'autre qui garantissent un déroulement de carrière tout-au-long de la vie. Au contraire, le projet de loi El Komri mise sur une flexibilité accrue pour favoriser une compétitivité qui a donné les résultats qu'on connaît : précarité et pauvreté.

Les salariés ont tout intérêt de s'emparer de ces questions pour inverser cette tendance au déclin social, en se mobilisant massivement pour imposer des droits nouveaux dès l'entreprise jusqu'au niveau national interprofessionnel.



La démarche syndicale dans l'entreprise au sujet de la formation

c'est un véritable plan d'action pour toute l'année qui doit être déroulé dans l'entreprise

INFORMER / CONSULTER

- **Informé** : consiste à communiquer les possibilités de formation et d'évolution dans l'entreprise aux salariés, en vue d'une amélioration de son salaire, demander l'avis aux salariés
- **Consulter** : consiste à prendre avis auprès des salariés afin de connaître leurs opinions et leurs besoins en terme de formation
- **Mise en place de réunions d'information/consultation des salariés sur leurs droits à la formation, et les besoins à couvrir**

Cette consultation doit faire l'objet de la part du syndicat d'une véritable analyse CGT pour repérer les demandes individuelles qui pourraient faire l'objet d'actions collectives (Exemple : plusieurs salariés ont la même demande de remise à niveau sur un logiciel).

- ◆ Le moment venu, fournir aux salariés un guide pour préparer leurs **entretiens professionnels** afin qu'ils se posent les bonnes questions et aussi évitent de répondre à des questions hors sujet posées par le hiérarchique. L'entretien professionnel doit leur permettre de faire reconnaître leurs qualifications
- ◆ S'assurer de la qualité des formations suivies par les salariés (en relevant leur avis au sortir de la formation)
- ◆ S'assurer que les formations suivies soient reconnues par l'entreprise dans les intitulés de postes et donc pour l'évolution salariale.

CONCERTER

- **Concarter** : échange entre les salariés et le syndicat en vue d'aboutir à une position commune, ils font des propositions que la direction valide ou non au final

Le syndicat (ou l'intersyndicale) fait remonter sous forme de revendications les besoins de formation issus de la consultation; ainsi qu'un avis sur :

- ◆ Les formations déjà réalisées (retours des salariés formés sur l'organisation, les formateurs, la qualité du contenu, les outils pédagogiques ...)
- ◆ Le déroulement des entretiens professionnels
- ◆ Les évolutions professionnelles et salariales à prévoir pour les salariés formés

NEGOCIER LE PLAN DE FORMATION

- **Négocier** : c'est la recherche d'un accord qui implique la confrontation de points de vue divergents. Cette phase de négociation a pour objet de satisfaire de manière contractuelle les besoins des salariés (plan de formation).

Cette négociation se déroule lors des réunions de CE consacrées au plan de formation, où va être mise sur la table la proposition de plan de la direction et celle du CE (nourrie par le(s) syndicat(s))

Pour la préparer, le syndicat peut échanger avec les mandatés CGT à l'OPCA, les responsables à la formation professionnelle de sa Fédé et aussi avec les élus du CHSCT afin d'alimenter le cahier de revendications en cohérence avec la démarche revendicative de la CGT.

CONCLUSION : c'est toute l'année qu'on parle de formation !

- **Des tracts** (ex : revendications pour l'accès de tous à la formation),
- **Des outils d'information sur les droits** (l'entretien professionnel, le Conseil en Evolution Professionnelle)..
- **Des compte-rendus de réunion** (ex : réunion de bilan du plan de formation N-1),
- **Des permanences du syndicat** (ex : comment ouvrir son compte CPF).

Tout cela va montrer aux salariés que la Cgt s'occupe de leurs besoins et de leur avenir.

Et aussi

- ◆ s'assurer que l'entretien professionnel associé au conseil en évolution professionnelle débouche sur la construction de parcours de formation qualifiante
- ◆ s'assurer que le CPF auquel le salarié accède, ouvre des perspectives ou trajectoires professionnelles et **choisies**

Pour renforcer et outiller les militants, le Comité régional organise 2 fois par an un stage intitulé : « Formation professionnelle et action revendicative.



Les prérogatives du C.E.

Les élus du CE ont des prérogatives importantes en ce qui concerne la formation. Ils ont besoin que les salariés fassent savoir quels sont les besoins et ceux de l'équipe, en matière de formation, en reconnaissance de qualification de leur métier, de reconnaissance de leur parcours professionnel, en salaire.

Le nombre et le calendrier des consultations sont désormais à négocier dans les entreprises. Les élus doivent pouvoir analyser la situation à partir des souhaits exprimés par les salariés et des besoins qu'ils repèrent dans les différents services. Ces éléments leur serviront pour argumenter des propositions amendant les prévisions et analyses données par le patron comme soutien à sa stratégie.

Les directions doivent mettre à disposition des élus au fil de l'eau mais toujours bien avant les périodes de consultations :

- ◆ les orientations stratégiques de l'entreprise pour les années à venir,
- ◆ la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- ◆ les bilans sur la formation de l'année précédente
- ◆ les orientations de la formation pour l'année ou les années à venir,
- ◆ le plan de formation pour l'année pour l'année ou les années à venir.

Toutes ces informations doivent permettre de vérifier au plus près des salariés que des formations ont été et seront accessibles à tous.

La formation a tendance à toujours bénéficier aux plus formés. Ce n'est pas une fatalité. La CGT et ses élus font tout pour que cela change

Les élus peuvent par exemple porter la revendication que les salariés sans diplôme puissent bénéficier systématiquement du dispositif CLÉA sur le plan de formation et non sur leur CPF.

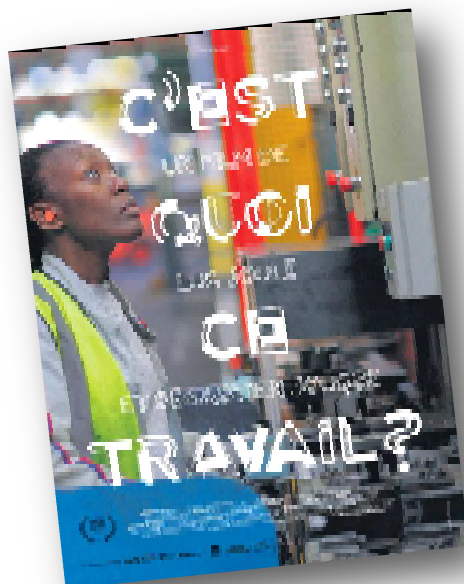
Le plan de formation est le plus souvent fait en fonction des priorités économiques du patron. Or il devrait aussi comporter les moyens pour que chaque salariés puisse mieux faire son travail, le rendre plus intéressant, mieux maîtriser son poste, améliorer ses conditions de travail.

L'évolution des compétences devrait s'accompagner aussi de la reconnaissance de l'évolution des qualifications (formations qualifiantes dans le plan de formation, promotions en lien avec l'évolution des métiers, des postes, ..), et ces éléments doivent aussi figurer dans les documents fournis aux élus et être complétées par eux.

Les élus ne travaillent donc pas seuls, ils sont aidés par les syndiqués, la commission formation du CE qui permet d'agir avec d'autres OS. Le collectif formation professionnelle du Comité Régional Bretagne CGT peut venir en appui.

Le CRB met à disposition du matériel et de la formation sur son site internet <http://www.cgt-bretagne.fr/> ou sur demande par téléphone au 02 99 65 45 90.

FILM A L'AFFICHE



"C'est quoi ce travail ?" est un film documentaire de Luc Joulé et Sébastien Jousse. On y voit un musicien préparer un concert avec les sons captés dans l'usine. Mais le plus intéressant est quand la caméra s'arrête sur le travail, celui des machines et celui des hommes, et enregistre ce que disent ces derniers de leur travail.

Morbihan : Mardi 29 mars 2016 à 20h30, cinéma LE VULCAIN à INZINZAC LOCHRIST

Finistère : Mercredi 30 mars 2016 à 20h, Cinéma Les Studios à BREST

Côtes d'Armor : jeudi 31 mars 2016 à 20h, salle Le Point Virgule, dernier étage à la Médiathèque de LANGUEUX

Ille et Vilaine : Vendredi 1er avril 2016 à 18h, cinéma ARVOR 29 rue d'Antrain à RENNES

Ces séances seront suivies d'un échange avec les spectateurs en présence de Sébastien Jousse, un des réalisateurs du film.

Les outils de la formation professionnelle



Le matériel de la formation professionnelle est à ta disposition :

- ➔ sur le site internet du Comité Régional Bretagne CGT <http://www.cgt-bretagne.fr/>
- ➔ sur demande par mail à l'adresse cgt.bretagne@wanadoo.fr
- ➔ par téléphone au 02 99 65 45 90



Les informations pratiques

◆ LES MANDATES CGT

- ☞ au FONGECIF : Sylvain SELON, Catherine BIGOT, David BREHE
- ☞ à l'IPR de Pôle EMPLOI : Alain LE BRAS, Michel FRANCOMME
- ☞ au COPAREF : Thierry GOURLAY, Gaëlle URVOAS, Luc MORVAN, Catherine BIGOT
- ☞ au CREFOP : Catherine BIGOT, Mireille CHOBELET, David BREHE, Fabienne BLEUZEN, Christophe JAOUEN

pour les joindre, appeler le Comité Régional, 02 99 65 45 90

◆ DATES DES STAGES «Formation professionnelle et action revendicative »

- ☞ du 18 au 22 avril 2016 à Colpo (Morbihan)
- ☞ du 28 novembre au 2 décembre 2016 à Colpo (Morbihan)

◆ pour un Conseil en évolution professionnelle (CEP)

- ☞ appeler le FONGECIF Bretagne au  02 99 29 72 48

◆ Comment ouvrir son compte CPF

- ☞ un mode d'emploi sera bientôt accessible sur le site du CRB

